



Du 5 au 16 Juin 2012

LA FERME A FIVES C'EST GEANT !

JEU « LE PUZZLE DE LA FERME ! »

REGLEMENT

Article 1 – Organisation et durée

L'Union Commerciale et Artisanale de Fives organise un jeu intitulé « **LE PUZZLE DE LA FERME** » dans le cadre d'une animation commerciale et festive pour les commerçants et leur quartier intitulé « **LA FERME A FIVES C'EST GEANT !** »

Ce Jeu gratuit et sans aucune obligation d'achat est régi par les lois françaises et soumis aux conditions précisées dans le présent règlement.

Il est organisé **du 4 au 16 juin à 19 heures** chez les commerçants partenaires de l'opération, dont le point de vente est **situé dans le quartier de Lille Fives**.

Article 2 – Participants au Jeu

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure.

Sont toutefois exclus le personnel de l'UCAF ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du Jeu ainsi que les commerçants et leur personnel, partenaires du jeu.

Chaque participant accepte sans réserve le présent règlement et les modalités de déroulement du Jeu.

L'organisateur peut annuler la ou les participations de toute personne n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entrainera l'annulation de la ou des participations des personnes concernées.

Article 3 – Modalités de participation

Des morceaux de Puzzle sont distribués gratuitement chez les commerçants partenaires de l'opération. La liste des commerçants participants est affichée chez chacun d'eux et est aussi consultable sur le site internet de l'UCAF sur <http://ucaf.free.fr>

Le participant est invité à réunir un maximum de pièces du Puzzle et à les coller sur une feuille de son choix afin de reconstituer le Puzzle de la Ferme dont la photo de

celui-ci figure chez les commerçants participants. Le puzzle est composé de 20 pièces toutes différentes dans sa totalité, dans leur graphisme et non dans leur forme.

Il doit préalablement coller sur une feuille de son choix le puzzle reconstitué dans sa totalité **ou non**, et y inscrire ses coordonnées complètes au verso de celui-ci (nom, prénom, adresse, téléphone et/ou mail) puis l'insérer dans l'urne située dans les locaux des commerçants participants.

Il est rappelé que le participant doit obligatoirement inscrire ses coordonnées complètes. Toutes coordonnées incomplètes ou inexactes ne permettant pas de contacter facilement le participant entraînera la nullité de la participation.

Article 4 – Attribution des lots

1 – Attribution des lots :

L'UCAF classera les puzzles reçus réunissant le plus de pièces (20 au maximum) à ceux réunissant le moins de pièces (1 au minimum).

25 gagnants se verront attribuer un lot en fonction et par ordre décroissant du taux de remplissage du puzzle (du plus rempli au moins rempli en fonction du nombre de pièces réunies) selon le mode dégressif suivant :

- Puzzle réunissant 20 pièces différentes
- Puzzle réunissant 19 Pièces différentes
- Puzzle réunissant 18 Pièces différentes
- Puzzle réunissant 17 Pièces différentes
- Puzzle réunissant 16 Pièces différentes
- Puzzle réunissant 15 Pièces différentes
- Puzzle réunissant 14 Pièces différentes
- Puzzle réunissant 13 Pièces différentes
- Puzzle réunissant 12 Pièces différentes
- Puzzle réunissant 11 Pièces différentes
- Puzzle réunissant 10 Pièces différentes
- Puzzle réunissant 09 Pièces différentes
- Puzzle réunissant 08 Pièces différentes
- Puzzle réunissant 07 Pièces différentes
- Puzzle réunissant 06 Pièces différentes
- Puzzle réunissant 05 Pièces différentes
- Puzzle réunissant 04 Pièces différentes
- Puzzle réunissant 03 Pièces différentes
- Puzzle réunissant 02 Pièces différentes
- Puzzle réunissant 01 Pièces différentes

Le nombre de lots restants diminuera ainsi à chaque étape du taux de remplissage du puzzle.

Si le nombre de lots restants est supérieur au nombre de participants ayant remis un puzzle avec un même taux de remplissage (nombre de pièces), un tirage au sort sera effectué pour désigner le ou les gagnants de cette étape.

L'attribution des lots se fera avant **le 31 juin 2012** parmi les puzzles déposés dans l'ensemble des urnes disposées chez les commerçants.

Article 5 – Nature, nombre et valeur des gains

Le jeu est doté de **1000 € TTC** de lots se répartissant comme suit :
25 Paniers garnis d'une valeur de 40 € TTC chacun.

Les lots ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et sont non cessibles et non échangeables.

La remise du lot se fera selon les conditions établies par l'organisateur.
Les gagnants seront contactés par téléphone, email ou par courrier postal.

Dans l'hypothèse où un gagnant ne se manifesterait pas dans un délai de 10 jours à compter de la date du tirage au sort, le lot sera automatiquement attribué et sans retour possible à un autre gagnant selon les étapes du taux de remplissage du puzzle.

Les résultats seront consultables sur le site internet de l'UCAF sur <http://ucaf.free.fr> une fois le tirage au sort sera effectué et seront affichés chez les commerçants ayant participé à l'opération.

Article 6 - Responsabilité

La responsabilité de L'Union Commerciale et Artisanale de Fives ne saurait être engagée si par suite de fraudes, cas de force majeure ou d'événement imprévu, le tirage au sort doit être annulé, reporté ou modifié ou la durée du Jeu écourtée.

L'Union Commerciale et Artisanale de Fives se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période participation.

Article 7 – Informatique et libertés

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées par L'Union Commerciale et Artisanale de Fives dans le cadre du présent Jeu sont exclusivement destinées à L'Union Commerciale et Artisanale de Fives et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Article 8 – Dépôt du règlement

Le règlement est déposé chez les commerçants participants et est consultable gratuitement sur le site internet de l'UCAF sur <http://ucaf.free.fr>.

Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite pendant la durée du Jeu auprès de l'Union commerciale et artisanale de Fives, à l'adresse suivante :

UCAF – JEU LE PUZZLE DE LA FERME - BP 11 – 59007 LILLE Cedex.